

Eric Foster, associé de Dentons, dirigera la révision de la Loi sur le cannabis que réalisera la Chambre de commerce du Canada

19 octobre 2020

Toronto —À l'occasion du deuxième anniversaire de la légalisation du cannabis à usage récréatif pour les adultes, le Groupe de travail national sur le cannabis de la Chambre de commerce du Canada lance une révision de la *Loi sur le cannabis* menée par l'industrie.

L'objectif de cette révision est de fournir des recommandations au gouvernement fédéral en vue d'améliorer les cadres législatif et réglementaire du Canada en matière de cannabis.

La loi, qui est entrée en vigueur le 17 octobre 2018, exige que le ministre de la Santé mène une révision de la loi trois ans après l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis à usage récréatif pour les adultes. Le groupe de travail commencera ses travaux immédiatement afin de fournir une contribution complète à la révision de la loi par le gouvernement fédéral, qui doit être lancée au plus tard le 17 octobre 2021.

La révision de la loi par l'industrie sera dirigée par Eric Foster, associé et chef du groupe de pratique canadien Cannabis de Dentons. Dentons, qui est un leader mondial en droit du cannabis, fournit aux acteurs de cette industrie la gamme complète des services juridiques dont ils ont besoin pour protéger, exploiter, financer et faire croître leurs entreprises, tant au Canada qu'à l'étranger.

« Je suis à la fois honoré et enthousiaste de travailler avec la Chambre de commerce du Canada sur cette initiative visant à apporter des changements nécessaires et significatifs au régime de réglementation du cannabis au Canada », a déclaré M. Foster. « Notre collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie aboutira certainement à des recommandations qui permettront à l'industrie canadienne du cannabis de prospérer de manière sûre et responsable, en plus d'apporter des avantages économiques à tous les Canadiens ».

Cliquez [ici](#) pour lire le communiqué que la Chambre de commerce du Canada a publié.

À propos de Dentons

Dentons est le plus grand cabinet d'avocats au monde, synonyme d'excellence partout sur la planète. Dentons figure aux premiers rangs de l'indice de notoriété Élite mondial d'Acritas et parmi les 30 cabinets reconnus par BTI pour leur service à la clientèle et est cité par des publications prestigieuses qui saluent son esprit d'innovation, dont témoigne la fondation de Nextlaw Enterprise, filiale en propriété exclusive de Dentons qui englobe des unités d'exploitation axées sur l'innovation, la consultation et la technologie. Fort de sa démarche polycentrique, de son engagement à favoriser l'inclusion et la diversité et de ses effectifs de haut calibre, Dentons défie le statu quo et défend les intérêts de ses clients dans les collectivités où ses membres vivent et travaillent. www.dentons.com.